



XXI^e CONGRÈS RÉGULIER

*Rapport d'orientation
Comité national des jeunes*



RAPPORT D'ORIENTATIONS DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

Syndicat de la fonction publique du Québec
XXI CONGRÈS DU 4 AU 9 AVRIL 2005

Consœurs,
Confrères,

Le Comité national des jeunes complète son deuxième cycle d'activités avec satisfaction et est fier de vous présenter son rapport d'orientation pour les années 2005-2008. Depuis la création du CNJ, lors du Congrès de 1999, le comité a connu une évolution remarquable afin de répondre au principal mandat pour lequel il fut créé, soit celui de favoriser et de promouvoir la relève syndicale au sein du Syndicat de la fonction publique du Québec. On retrouve donc dans ce rapport différents sujets abordés et traités par le Comité national des jeunes dont : l'historique des trois dernières années; les réalisations du comité; les différentes orientations souhaitées pour le prochain cycle d'activités. Enfin, on retrouvera dans ce document des recommandations qui aideront et guideront les prochains membres du CNJ à réaliser les orientations adoptées lors de ce présent Congrès.

Historique du deuxième cycle d'activités du CNJ

À la suite du Congrès de 2002, trois membres de la structure ayant 35 ans et moins furent nommés afin de constituer la nouvelle équipe pour le Comité national des jeunes du SFPO. C'est un comité formé de trois membres de l'Exécutif national qui a nommé la consœur Madeleine Comeau de la section 605, le confrère Christian Daigle de la section 135 et la consœur Geneviève Ste-Marie de la section 251 pour le cycle d'activités 2002-2005.

Comme le CNJ a connu son lot de péripéties durant son premier cycle d'activités, celui-ci ne fut pas en reste. À l'automne 2003, suite à des problèmes de santé, la consœur Madeleine Comeau a été dans l'obligation d'arrêter ses activités syndicales pour une période de quatre mois. Le CNJ a alors continué à siéger avec deux membres pendant cette période. De plus, durant l'absence de la consœur Comeau, la consœur Geneviève Ste-Marie a dû quitter le comité pour des raisons personnelles au début du mois de novembre 2003. Le CNJ n'a pas eu d'autre choix que de suspendre ses activités en raison de la perte du quorum, reportant ainsi la tournée régionale 2003 et les dossiers en cours. Le comité n'a pu reprendre ses activités qu'à la fin du mois de janvier 2004 avec le retour de la consœur Comeau et ce n'est qu'au mois de février 2004 qu'un troisième membre est venu compléter l'équipe. C'est le confrère Jean-François Sylvestre, de la section 217, qui effectuait ainsi un retour au sein du CNJ et qui a brillamment pris la relève en aidant le comité dans le dernier droit du cycle d'activités.

De plus, on a aussi connu un changement au niveau du responsable politique du comité. La consœur Lucie Grandmont, responsable de l'action politique, formation, communications et recherche, a vu sa tâche augmenter de par la conjoncture et a dû céder la responsabilité du CNJ au confrère Paul Pelletier, responsable de la classification, mouvements de personnel et équité salariale. Ce transfert de responsable politique entraîna plusieurs changements et ajustements pour le CNJ.

Portrait des 35 ans et moins dans la structure syndicale

Plusieurs dossiers ont été traités par le Comité national des jeunes et on en verra les détails plus loin dans ce rapport. La principale préoccupation du comité, au cours de ces trois dernières années, fut d'assurer une relève au SFPO. Chacun et chacune sont conscients de la situation au niveau des ressources humaines de la fonction publique du Québec, soit que 44% des effectifs prendront le chemin de la retraite d'ici 5 ans, une situation qui affectera notre organisation dans une proportion semblable. Les membres du CNJ avaient obtenu le portrait de l'organisation en mai 2000 et en particulier des effectifs de 35 ans et moins, au sein de la structure syndicale. Afin de voir l'évolution des effectifs syndicaux, l'équipe a demandé de refaire l'analyse, à partir des mêmes paramètres, en fonction des données à jour au mois de février 2005. Voici donc un court résumé ainsi qu'une analyse rapide de ces résultats.

En mai 2000, on dénombrait 1992 personnes au total (dirigeantes et dirigeants, directrices et directeurs ou déléguées et délégués) dans la structure syndicale et, de ce nombre, on retrouvait seulement 157 de ces personnes dans le groupe des 35 ans et moins militant dans la structure, soit 7,9% de l'ensemble. La répartition des jeunes s'effectuait selon l'ordre suivant : des 157 jeunes, la majorité occupait des postes de délégués (sans être dirigeant ou directeur) au sein de leur structure locale, soit 120 délégués sur un total de 1342 (8,9%). Pour les autres fonctions, 33 occupaient des postes de dirigeants, soit 5,6% du total, et 4 étaient directeurs (sans être dirigeant) dans leurs exécutifs locaux, soit 6,5% des directeurs. Lorsqu'on regarde la distribution des jeunes en séparant les données selon le sexe, on remarque que les données démontraient une plus grande implication des jeunes femmes dans l'organisation versus les jeunes hommes. Ainsi, on dénombrait chez les jeunes femmes de 35 ans et moins, une proportion de l'ordre de 6,8% pour toutes les dirigeantes contre 4,8% pour les jeunes hommes. Il y avait 9,5% de déléguées alors que les délégués ne comptaient que pour 8,5% de leur groupe. Le seul retard se situait au niveau de la répartition des directrices et directeurs alors que les jeunes femmes représentaient 6,0% de leur groupe contre 6,9% pour les jeunes hommes.

Regardons maintenant les mêmes chiffres mais avec le portrait des effectifs jeunes au mois de février 2005. On compte aujourd'hui 2034 personnes (dirigeantes et dirigeants, directrices et directeurs ou déléguées et délégués) dans la structure syndicale. Au mois de février, 205 jeunes de 35 ans et moins faisaient maintenant partie de ce groupe, soit une hausse de plus de 31% des jeunes, comparativement à une simple hausse de 2,1% pour le total des effectifs. Si on sépare ces 205 jeunes selon les différentes catégories, on notera une hausse dans tous les groupes représentés. Encore une fois, on retrouve la majorité des jeunes de la structure au niveau des délégués (sans être dirigeante, dirigeant ou directrice, directeur) avec un total de 159 délégués sur un total de 1371, soit une proportion 11,6%. Si on compare avec les données de 2000, c'est une hausse de 33% du nombre de délégués de 35 ans et moins. Quant aux autres fonctions, 40 se retrouvent dans des postes de dirigeants (6,5% du total de dirigeants), en hausse de 21%, alors que 6 jeunes occupent un poste de directeur, ce qui représente 12,2% du nombre total de directeurs dans la structure syndicale. Quant à la catégorisation selon le sexe, les données sont presque toutes inversées; la proportion de jeunes hommes dans la structure, soit 10,5%, dépasse maintenant celle des jeunes femmes, qui se situe à 9,6%. Par contre, il faut noter que le nombre total de femmes dans les différents postes a connu une hausse de 3,7%, comparativement à une minime hausse de 0,9% chez les hommes, ce qui modifie les proportions lors des calculs. Enfin, le comité a aussi observé que l'augmentation de la représentativité des 35 ans et moins dans la structure se retrouve dans la quasi-totalité des régions.

En conclusion, les données démontrent que la proportion de jeunes de 35 ans et moins, dans la structure du SFPO, a connu une hausse de plus de 30% durant les cinq dernières années et que ces jeunes représentent plus de 10% de la structure. Comment peut-on interpréter ces données et quels éléments peut-on en dégager ? Certes, il faudra redoubler d'ardeur dans le recrutement au cours du prochain cycle d'activités car les départs à la retraite vont dépasser le nombre de jeunes qui arriveront dans la fonction publique. On peut également utiliser les nombreuses pertes d'emplois chez les occasionnels ou les départs vers le secteur privé dans certains organismes et ministères, la majorité de ces postes étant occupés par des jeunes, pour justifier la difficulté de recruter des jeunes dans la structure syndicale, s'explique en partie par les pertes d'emplois chez les salariés à statut précaire au gouvernement (occasionnel, saisonnier) ou les déplacements d'employés vers le secteur privé. Les emplois précaires ne facilitent pas l'engagement syndical des jeunes membres qui souhaiteraient s'impliquer ou militer au syndicat. De plus, leur préoccupation est différente avec la conjoncture que le Parti libéral a amenée. Pour le dernier élément d'analyse, les membres du CNJ se sont penchés sur une autre donnée de la compilation et sur les chiffres fournis en 2000. Lors de l'étude des données de mai 2000, on a noté que l'âge moyen d'un groupe de 115 jeunes, soit plus de 73% du total, oscillait entre 30 et 35 ans. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces jeunes membres ne font donc plus partie des 35 ans et moins et se retrouvent probablement à travers la structure générale du syndicat. On pourrait donc y voir une preuve d'un réel renouvellement de la structure mais on ne peut le certifier car il nous manque des données pour comparer l'âge moyen des groupes dans les deux tableaux.

Certes, le Comité national des jeunes ne peut pas prendre l'unique crédit de cette hausse car le travail de terrain se fait surtout dans chacune des sections. Par contre, on peut espérer que le message du recrutement, que les membres du CNJ répètent régulièrement, porte fruit et que les différentes interventions au fil des ans ont aussi apporté et apporteront leur lot de dividendes. À ce sujet le comité vous proposera plusieurs orientations pour continuer dans la bonne direction et pour favoriser l'implication d'un nombre toujours plus grand de jeunes de 35 ans et moins dans la structure du SFPO. Le prochain cycle d'activités s'annonce ardu, avec les restrictions annoncées et anticipées par le plan de gestion des ressources humaines 2004-2007, pour la fonction publique du Québec. Cette conjoncture politique particulière nous forcera à réfléchir sur une réorganisation possible de la structure syndicale.

Réalisations effectuées et dossiers en cours au CNJ

Tout au cours du dernier cycle d'activités, plusieurs dossiers ont retenu l'attention des membres du Comité national des jeunes. Certains étaient déjà sous la loupe du CNJ, où différentes recommandations prises lors du dernier Congrès les encadraient déjà, alors que d'autres dossiers se sont ajoutés au fil du temps. Vous observerez que les rapports déposés par le CNJ lors des différents Conseil syndicaux contiennent plusieurs éléments communs. D'autre part, les membres du comité ont utilisé leur dernière tournée des régions afin de faire le point sur ces dossiers et, ainsi, prendre le pouls des répondantes et répondants locaux quant à la direction que le CNJ devrait prendre. Dans les prochains paragraphes, on abordera ainsi certaines réalisations du comité pour le cycle 2002-2005 ainsi que les recommandations du comité pour le prochain cycle d'activités 2005-2008.

D'entrée de jeu, on doit revenir sur le dossier du rajeunissement et du renouvellement des effectifs au gouvernement du Québec. Lors du Congrès de 2002, le « rapport Hamad », du nom de Sam Hamad qui dirigeait alors ce comité de travail pour le Parti québécois, venait d'être déposé à l'Assemblée nationale avec une multitude de recommandations. Les membres du CNJ avaient répondu, par écrit, à ce rapport et

avaient rencontré personnellement le Secrétaire d'État au renouvellement de la fonction publique, le député Stéphane Bédard, pour lui en remettre une copie. Par la suite, le gouvernement a commencé ses travaux quant à la production d'un plan d'action sur le rajeunissement de la fonction publique québécoise. Ce rapport se divisait en trois phases distinctes. La première visait à accroître le recrutement des minorités ethniques, des anglophones et des personnes handicapées. La seconde phase ciblait le recrutement et le remplacement des effectifs sortant. Sur ce deuxième aspect, les membres du CNJ avaient également produit un mémoire afin d'apporter plusieurs nuances et inciter le gouvernement à réaliser plusieurs modifications quant aux mesures qu'il désirait apporter. Il fut aussi remis au député péquiste Stéphane Bédard. Enfin, le troisième volet concernait le développement des ressources humaines mais il ne fut jamais déposé car le Parti Libéral du Québec, en prenant le pouvoir, changea complètement les orientations gouvernementales quant au renouvellement des effectifs. Le Comité national des jeunes demeure toujours en attente d'un suivi sur ce dernier point ainsi que sur une éventuelle reprise des travaux quant au rajeunissement des effectifs au gouvernement du Québec.

Recommandation no 1 :

Que le Comité national des jeunes continue d'être un des principaux acteurs en collaboration avec la structure du SFPQ dans le dossier du renouvellement des effectifs dès que le gouvernement reprendra ses travaux et/ou qu'il relancera le dossier et le débat en intervenant directement auprès des autorités gouvernementales appropriées.

Lors du dernier Congrès, le rapport du CNJ faisait également mention du programme de mentorat que le gouvernement désirait mettre en place. Bien que ce programme ne réponde pas aux attentes des membres du comité et qu'il ne semble pas avoir donné les résultats escomptés au niveau du gouvernement, certaines sections locales semblent avoir utilisé cet outil pour favoriser la relève dans leurs rangs. Le rapport du CNJ au Congrès de 2002 mentionnait qu'il faudrait développer un système de parrainage afin d'aider les jeunes à s'impliquer dans le fonctionnement structurel du SFPQ. Ces sections ont réussi le pari en utilisant différents moyens afin d'amener une plus grande participation de leur répondante ou répondant jeune. Actuellement, certaines sections invitent le répondant jeune à assister aux exécutifs locaux alors que d'autres invitent ces mêmes répondants, par le biais d'une délégation fraternelle, à assister aux différentes instances syndicales. Certes, cette manière de faire amène des dépenses budgétaires supplémentaires pour la section mais il ne faut pas oublier que c'est la pérennité de l'organisation qu'on doit assurer. Il faut continuer dans la même voie et il faut que d'autres sections emboîtent le pas car les jeunes auront besoin de soutien et de connaissances afin de pouvoir assurer la relève syndicale de l'organisation.

Vœux no 1 :

Le Comité national des jeunes suggère que chaque section locale instaure un système de parrainage ou d'accompagnement pour leur répondante ou répondant jeune afin d'aider l'organisation à former une relève syndicale compétente et efficace. (Exemple : en invitant cette personne aux exécutifs locaux ou à différentes assemblées ou instances).

À la suite d'une recommandation du Congrès de 2002, les membres du Comité national des jeunes et les membres du Comité national des femmes ont tenu un colloque national, le 3 novembre 2004, portant sur le féminisme, le militantisme et la relève syndicale au SFPO. Avec un panel impressionnant de conférencières, conférenciers et d'invités, l'organisation du colloque a réussi à regrouper un grand nombre de jeunes et de femmes afin de discuter de différents sujets. Le CNJ ne vous fera pas un résumé exhaustif de cette journée, qui fut certes appréciée par la grande majorité des jeunes qui y ont assisté mais soulignera simplement quelques points. Ce colloque, qui s'intitulait « Un présent plein d'avenir » permit aux répondantes et répondants jeunes de démystifier le féminisme et certaines idées préconçues, tout en côtoyant plusieurs jeunes, militants et militantes dans d'autres organisations. Les jeunes ont pu échanger avec des représentantes et représentants de d'autres syndicats qui vivent les mêmes réalités que notre organisation ou qui assistent à la naissance même de leur syndicat. Les répondantes et répondants en ont profité pour discuter entre eux des diverses problématiques qu'ils peuvent vivre dans leur milieu de travail ou dans leur région. Finalement, bien que la planification et la réalisation d'un projet de cette envergure nécessitent énormément d'énergie, le résultat final était des plus satisfaisant pour toute l'équipe.

Le Comité national des jeunes ne voit pas, pour l'instant, le besoin pour l'organisation de tenir un second colloque. Ce que les membres du comité devront s'employer à faire, c'est plutôt de se déplacer sur le terrain afin d'épauler les différentes sections qui veulent réaliser des activités pour les jeunes ou pour favoriser la relève dans leur structure locale. Déjà, tout au long du mandat qui vient de se terminer, les membres du comité ont participé à différentes activités tant au niveau local que régional. Il faut continuer en ce sens car c'est en appuyant les initiatives des sections et en publicisant les bons coups dans les autres sections et régions qu'on réussira à accueillir et à attirer les jeunes à militer à l'intérieur de leur syndicat. Il faut aussi noter que cette implication des membres du CNJ ne nécessite aucune hausse ou dépense additionnelle du budget car elle se fait déjà à l'intérieur du cadre financier actuel du comité.

Recommandation no 2 :

Que le Comité national des jeunes participe, tout en tenant compte du budget et des disponibilités, à différentes activités de recrutement ou à des événements organisés par une région ou par des sections locales afin de favoriser la relève ou une plus grande participation de la part des jeunes membres.

Vœux no 2 :

Le Comité national des jeunes entend augmenter sa visibilité durant la durée du prochain cycle d'activités pour faciliter l'accessibilité des jeunes à l'organisation et à l'importance de leur implication dans la structure.

Les membres du CNJ ont également participé à différents événements ou colloques tout au long de leur mandat. La consœur Geneviève Ste-Marie a assisté à trois événements distincts : un colloque sur la conciliation Travail – Famille (mars 2003), un colloque sur la formation en milieu de travail (mars 2003) ainsi qu'un colloque sur la reconnaissance au travail. Enfin, le confrère Jean-François Sylvestre a siégé et travaillé pour la table de coordination pour le forum sur le militantisme et la relève syndicale. Ce forum, organisé par les jeunes de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), a permis aux trois membres du

CNJ de rencontrer bon nombre de jeunes des autres organisations syndicales et d'échanger avec eux sur bien des sujets communs. Il est plutôt rare que les trois membres du comité assistent à un événement car la plupart du temps, on délègue une personne pour s'y rendre et c'est souvent la personne la plus près du lieu de l'événement afin de limiter les dépenses budgétaires occasionnées.

Recommandation no 3 :

Que le Comité national des jeunes continue de participer, durant le prochain cycle d'activités et pour le bénéfice de l'organisation, à certains colloques et événements concernant le dossier des jeunes.

C'est en avril 2004 que les membres du Comité national des jeunes ont tenu leur première rencontre nationale. Cet événement a pu réunir, dans un même endroit, les répondantes et répondants jeunes locaux de toutes les régions et ce fut une réussite sur toute la ligne. Grâce à un minutieux travail de préparation de la part des trois membres du CNJ, de l'appui du responsable politique du dossier, de monsieur Érik Bouchard-Boulianne du Service de la recherche et de madame Nicole Tremblay du Service de la classification, mouvements de personnel et équité salariale, les jeunes ont pu assister à différents ateliers et échanger tout au long de ces deux journées. Ils sont repartis dans leur section respective en ayant fait le plein d'idées et en ayant le sentiment d'avoir échangé avec d'autres jeunes qui vivent les mêmes problématiques qu'eux dans leur milieu de travail. Cette rencontre a aussi permis à plusieurs jeunes membres, grâce à l'appui financier de leur section, d'assister à la rencontre. Par la suite, certaines personnes se sont impliquées dans la structure syndicale de leur section.

Plusieurs petits pépins sont survenus durant les deux jours mais les artisans de cette rencontre ont su en tirer parti lorsque ce fut nécessaire. À titre d'exemple : la consœur Madeleine Comeau n'a pu se rendre à la rencontre pour des raisons de santé et quelques petits retards dans les commandes qui avaient été passées sont à signaler. Finalement, on ne peut passer sous silence que deux représentantes du Conseil du trésor avaient accepté de venir animer un atelier lors la rencontre nationale et que leur employeur aurait refusé de les libérer à moins de douze heures de la tenue de cet atelier. Ce dernier événement fut plutôt bénéfique car il a permis aux membres du CNJ, grâce à l'aide du Service des communications, d'avoir un article dans la presse écrite en dénonçant l'attitude méprisante de l'employeur envers ses jeunes employés. Bref, bien que l'événement fut plein de rebondissements, il fut grandement apprécié par chaque participante ou participant et la très grande majorité de ceux-ci souhaitent revivre régulièrement cette expérience.

Recommandation no 4 :

Que le Comité national des jeunes organise annuellement une rencontre nationale des répondantes et répondants jeunes locaux durant le prochain cycle d'activités.

En marge de cette rencontre nationale, qui s'est tenue au 5100 boulevard des Gradins, les membres du CNJ se sont déplacés en région afin de rencontrer périodiquement les répondantes et répondants jeunes locaux. Ces rencontres permettent, en plus de maintenir le contact direct avec la structure du CNJ, d'échanger sur les différents dossiers ainsi que sur les orientations que les membres du comité doivent adopter dans certains dossiers. Grâce à ces tournées, les membres du CNJ ont mieux compris les différentes orientations qui se retrouvent dans ce rapport en obtenant l'avis de la majorité des jeunes quant aux diverses activités ou dossiers que les membres ont touchés durant le dernier cycle d'activités. Les membres du comité tiennent ces rencontres régionales depuis presque cinq ans et elles se révèlent et demeurent toujours un outil privilégié afin de rencontrer et de discuter plus directement avec les répondantes et les répondants locaux jeunes.

Recommandation no 5 :

Le Comité national des jeunes recommande de maintenir une tournée annuelle des régions, en collaboration avec le palier régional afin de rencontrer les répondantes et répondants jeunes locaux.

Le CNJ, en accord avec les responsabilités qu'énumère sa politique, se doit d'agir en tant que comité aviseur pour les différents dossiers liés aux jeunes de l'organisation. C'est dans ce contexte qu'il doit représenter et répondre aux préoccupations et aux besoins que les jeunes membres peuvent avoir. Les membres ont ainsi apporté leur contribution dans le dossier de la conciliation famille-travail et dans le cadre de d'autres dossiers. Il est donc primordial que le comité soit présent dans les dossiers et qu'on le consulte sur les sujets qui interpellent les jeunes de 35 ans et moins. Cependant, les membres du Comité national des jeunes n'obtiennent que des libérations ad hoc pour leurs activités et rencontres et n'ont pas le soutien technique d'un conseiller à temps plein. Il serait donc illusoire de pouvoir prétendre qu'ils peuvent prendre en charge plusieurs dossiers d'importance et les mener à terme avec la même efficacité que les services du SFPO. Cependant, et comme les différents services de l'organisation l'ont déjà fait à plusieurs reprises, ils peuvent être consultés et donner ainsi leurs commentaires afin que les dossiers sous la responsabilité du palier national, reflètent la réalité ou les préoccupations que les jeunes membres de l'organisation vivent quotidiennement.

Vœux no 3 :

Que le Comité national des jeunes continue de collaborer et d'appuyer le SFPO dans le dossier de la conciliation famille-travail et dans les autres dossiers qui touchent les jeunes membres de l'organisation.

Orientations pour le cycle d'activités 2005-2008

Depuis maintenant six ans que le Comité national des jeunes fait partie de la structure du Syndicat de la fonction publique du Québec. Toutes ces années n'auront pas été sans histoire pour le comité car sa grande difficulté aura été le manque de stabilité de ses membres. Le prochain cycle d'activités du comité sera extrêmement intéressant pour les membres qui formeront la nouvelle équipe, car ils devront se fixer des objectifs clairs en amenant la structure des 35 ans et moins à un niveau jamais atteint depuis la formation du CNJ. Les jeunes de la structure syndicale sont peu nombreux mais très engagés dans la vie syndicale. C'est pourquoi leur encadrement sera important durant le prochain cycle d'activités pour bien les outiller afin qu'ils effectuent la promotion de l'organisation auprès des membres de 35 ans et moins.

Tel que mentionné précédemment, certaines orientations proviennent de la rencontre nationale qui s'est tenue en avril 2004 où les répondantes et répondants jeunes étaient réunis ainsi que de la récente tournée régionale des membres du CNJ en janvier 2005. Les jeunes ont exprimé un besoin urgent de les aider et surtout de favoriser leur intégration dans les prochaines années en faisant la promotion du syndicalisme dans la structure. Le Président général du SFPO, le confrère Michel Sawyer, a pris l'engagement en son nom et au nom de l'Exécutif national de faire du présent congrès une place significative à la relève lors de son allocution au colloque « Un présent plein d'avenir ». Le confrère Sawyer a mentionné également que « *notre organisation est en évolution comme les autres organisations, vous êtes l'avenir prenez votre place, prenez la parole.* » De plus, le responsable politique du CNJ, le confrère Paul Pelletier, a tenu des propos similaires à l'égard de la relève lors de son allocution. En conclusion, le CNJ vous soumet des pistes d'orientation pour le prochain cycle d'activités et qui, on l'espère, serviront entre autres, à favoriser l'arrivée de la relève au SFPO.

Le Comité national des jeunes se doit d'être, au sens de sa politique, un comité aviseur pour le SFPO et aussi un comité qui fait la promotion du syndicalisme dans sa structure. Des jeunes présents dans la structure, la majorité n'a que la fonction de délégué comme l'a démontré l'étude énumérée précédemment, ils sont peu impliqués et ne peuvent ainsi connaître le fonctionnement de l'organisation. Comment pourront-ils prendre la relève lorsque leurs dirigeants d'exécutif locaux prendront leur retraite ? Pour pallier à cette lacune, on doit obligatoirement faciliter l'accès et la participation de ces jeunes aux différentes instances de l'organisation ou du moins, les impliquer davantage dans la vie de la section locale.

Vœux no 4 :

Le Comité national des jeunes suggère qu'à chaque exécutif régional et/ou assemblée régionale, qu'une ou un répondant jeune soit invité par le palier régional, en alternance, à participer en tant qu'observateur à cette instance.

Depuis l'adoption du Congrès de 1999 de la politique du CNJ et de sa mise en place en janvier 2000, la charge de travail des membres n'a cessé d'augmenter avec les différents mandats et dossiers qu'ils pilotent. Comme on l'a déjà mentionné, ils ne sont pas libérés à temps plein et souvent, les rencontres

prennent parfois la forme d'une mise à jour sur certains dossiers plutôt que travailler concrètement sur ceux-ci. Aussi, pour faciliter leur implication et éviter une surcharge de travail, l'organisation doit fournir les moyens pour réaliser le mandat du CNJ adéquatement. Il serait illusoire de demander ou de requérir les services d'un conseiller à temps plein compte tenu des besoins ponctuels qui peuvent survenir. Par contre, le CNJ doit périodiquement demander, via son responsable politique et par le biais d'une demande de service, l'aide d'un conseiller afin d'être aidé pour certains mandats ou du moins, de préparer le terrain dans d'autres dossiers. Présentement, si on fait un court calcul, on peut figurer que le CNJ nécessite l'aide d'un conseiller pour un total d'environ quatre à cinq jours par mois.

Recommandation no 6 :

Le Comité national des jeunes recommande qu'un conseiller, au Service de la recherche, soit libéré occasionnellement afin d'aider le travail des membres du comité dans la réalisation de ses mandats.

La technologie fait partie de nos vies quotidiennes et de plus en plus, les jeunes se veulent des utilisateurs assidus de cet outil, surtout depuis l'apparition d'internet. À la suite de multiples demandes des jeunes lors de la rencontre nationale d'avril et du colloque de novembre 2004 d'obtenir plus rapidement de l'information et de manière plus régulière, il nous faut ajuster le tir en conséquence. On sait pertinemment que tous n'ont pas accès à cette technologie et il faudra certainement personnaliser cette méthode. On doit faciliter l'accès à l'information et la mise à jour du site Internet du CNJ en est une belle preuve, même si certains ajustements restent à faire. Dans le même ordre d'idée et comme la grande majorité des jeunes possèdent un accès Internet, il faut maximiser l'utilisation de cet outil et cette demande rejoint en tout point la revendication syndicale à l'article 2-6.02 de notre projet de convention collective. Un autre avantage non négligeable de cette demande est la grande diminution des dépenses reliées aux coûts de la messagerie électronique en comparaison aux envois postaux, de même que les gains écologiques qu'une telle mesure permet d'engendrer.

Recommandation no 7 :

Que le Comité national des jeunes effectue un envoi mensuel, via le réseau le plus approprié, touchant des sujets ou des documents pertinents afin de faciliter le mandat des répondantes et répondants locaux jeunes.

Il est également important de se doter d'éléments de défense contre les politiques actuelles de gestion des ressources humaines que le gouvernement entend mettre de l'avant dans les prochaines années afin de faciliter la polyvalence et la mobilité des fonctionnaires et des ouvriers de la fonction publique québécoise. Et comme les jeunes occupent une forte proportion de ces emplois à statut précaire, ces changements

auront un impact majeur sur le membership et sur l'implication des jeunes au sein du SFPQ. Il faut donc que le Comité national des jeunes soit prêt à faire face et à contrer les orientations néo-libérales du gouvernement Charest.

Vœux no 5 :

D'associer le Comité national des jeunes au plan de mobilisation du SFPQ afin d'aider à contrer les politiques du gouvernement et d'être capable de l'affronter efficacement sur les orientations qu'il entend mettre de l'avant.

Lors du dernier cycle d'activités, un comité informel a vu le jour dans la région 2, celle de Montréal – Laval et il porte le nom du RJML (Regroupement des jeunes Montréal – Laval). Cette initiative, que les membres du CNJ approuvent, regroupe des jeunes de la région 2 et a pour objectif d'informer les jeunes sur ce qui se passe dans leur section respective et aussi de diffuser l'information entre eux. Le regroupement fut créé le 1^{er} mai 2003 avec un noyau de cinq militants actifs. Presque deux ans plus tard, on retrouve plus de 15 jeunes qui y participent régulièrement. Cette initiative a permis de motiver les jeunes de cette région à l'importance du syndicalisme et de leur implication dans l'organisation.

Recommandation no 8 :

Le Comité national des jeunes entend suivre l'exemple de la région 2, Montréal – Laval, en aidant et en facilitant l'implantation d'un tel réseau dans les autres régions qui souhaiteraient instaurer une initiative similaire.

Les membres du Comité national des jeunes parlent régulièrement de parrainage au sein des exécutifs locaux mais il faudrait qu'ils appliquent la même règle à leur propre comité. Comment pourrait-on demander aux gens de transmettre l'information, voir à faire adopter des vœux en ce sens, si on se soustrait soi-même à cette règle. On ressemblerait trop facilement au gouvernement dans les divers projets de loi qu'il adopte. La plus grande problématique reliée à cette démarche se veut le mode électif où sont élus en même temps tous les membres du Comité national des jeunes. Il faut donc trouver une alternative afin de permettre ce transfert de connaissances à l'intérieur même du mode de fonctionnement de l'organisation. C'est donc dans l'intérêt des nouveaux membres, qui seront élus lors de ce Congrès, ainsi que pour permettre le transfert de connaissances sur les dossiers et sur les affaires en cours que les membres du CNJ proposent la recommandation suivante aux délégations présentes.

Recommandation no 9 :

Qu'un membre sortant du Comité national des jeunes, si la nécessité existe, puisse participer à quelques rencontres du CNJ, au début du cycle d'activités afin de parrainer ou « coacher » les membres de la nouvelle équipe.

Conclusion

Avant de terminer le présent rapport, les membres du Comité national des jeunes aimeraient souligner l'apport et l'aide que différentes personnes de l'organisation leur ont apporté afin de les aider dans la réalisation de leurs mandats. Il y a bien sûr les deux responsables politiques, le personnel de bureau attiré au CNJ, les membres du Service de recherche ainsi que le personnel de soutien du 5100, boulevard des Gradins, qui ont, à un moment ou un autre, soutenu les membres du CNJ durant le cycle d'activités 2002-2005.

Le Comité national des jeunes commencera un mandat extrêmement important pour tout le cycle d'activités 2005-2008 quant au renouvellement des effectifs et à la survie de notre organisation. C'est en ce sens que les membres du CNJ ont pris des orientations claires et surtout, qui seront réalisables pour les futurs membres du comité. Ces vœux et recommandations doivent répondre aux besoins des jeunes de 35 ans et moins de l'organisation et c'est pourquoi on mise sur ceux-ci afin d'aider le travail de la prochaine équipe. Il faut investir dans la relève syndicale de façon significative, au niveau local et à tous les autres niveaux de l'organisation afin d'obtenir des résultats positifs et concrets qui, lors du Congrès en 2008, démontreront que l'organisation du Syndicat de la fonction publique du Québec a su s'adapter à la réalité d'aujourd'hui et a pu surmonter l'impact des départs à la retraite qui frappent le Québec d'aujourd'hui. En bout de ligne, ce sont les membres à la base qui obtiendront les bénéfices d'un tel exercice et les résultats de cet ajustement se verront certainement quant au sentiment d'appartenance envers l'organisation.

Les membres du CNJ souhaitent que le présent congrès soit des plus agréable pour vous.

Le Comité national des jeunes

Madeleine Comeau
Christian Daigle
Jean-François Sylvestre

Table des matières

	Pages
Introduction	1
Historique du deuxième cycle d'activités.....	1
Portrait des 35 ans et moins dans la structure syndicale.....	2
Réalisations effectuées et dossiers en cours	3
Orientations pour le cycle d'activités 2005 – 2008	8
CONCLUSION.....	11